

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PDJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 4 Avril 1972

SOMMAIRE

L'assemblée générale de l'ADIJ entendra M. le conseiller fédéral P. Graber — Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 1971, à Courtelary — Rapport d'activité 1971 — Comptes 1971

Le 13 mai 1972 à Moutier

L'assemblée générale de l'ADIJ entendra le conseiller fédéral Graber

**après avoir pris position sur le projet de création
d'une administration permanente**

L'assemblée générale de l'ADIJ, qui aura lieu le 13 mai 1972 à Moutier, constituera, dans les annales de notre association, une date extrêmement importante, pour deux raisons principales : d'une part l'ADIJ aura pour la première fois l'honneur d'accueillir un conseiller fédéral, M. Pierre Graber, chef du Département politique fédéral, qui parlera d'un sujet très actuel : les relations de la Suisse avec les communautés européennes ; d'autre part, cette assemblée prendra des décisions capitales pour l'avenir de l'ADIJ en se prononçant sur le projet de création d'une administration permanente de notre association et en adoptant de nouveaux statuts.

Programme de l'assemblée générale

Cette assemblée générale débutera à 9 h., au Foyer, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Ouverture par le président.*
- 2. Procès-verbal de l'assemblée générale 1971.*
- 3. Rapport d'activité.*
- 4. Comptes 1971.*
- 5. Création d'une administration permanente ; révision des statuts et augmentation des cotisations.*
- 6. Elections complémentaires au comité.*
- 7. Nomination de membres d'honneur.*
- 8. Nomination d'un vérificateur des comptes.*
- 9. Programme d'activité.*
- 10. Divers et imprévu.*

Après deux heures environ de délibérations, la séance administrative sera suivie dès 11 h. de la conférence publique de M. le conseiller